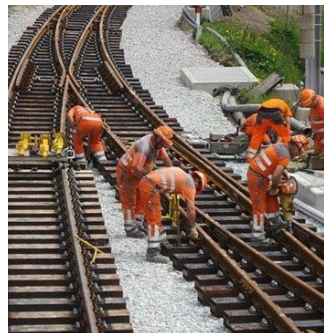
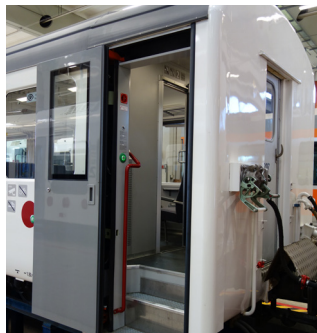


RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire

La plateforme de compétences de l'UTP pour la technique et l'exploitation du système des chemins de fer suisses



Sommaire

Commissions Système ferroviaire et RTE	4
RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire	5
Organisation et financement	6
Intégration dans les normes/prescriptions	7
Processus de réalisation	8
Édition et caractère contraignant	9
Mise à jour et développement	10
Informations complémentaires	11



Le Rail d'or 2012 a été décerné à l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) par l'Association des ingénieurs des transports publics.

L'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire RTE, une présentation de l'Union des transports publics (UTP), est un ouvrage de référence établi qui fait partie intégrante du paysage ferroviaire suisse. Au travers de solutions standardisées communes, le programme RTE aide les entreprises ferroviaires à planifier, mettre en projet, concevoir, construire, transformer, exploiter et entretenir les installations de chemin de fer et les véhicules ferroviaires de manière économique et écologique.

Les entreprises de chemin de fer sont responsables de l'exploitation sûre, rentable et durable de leur infrastructure et de leurs véhicules. Cette responsabilité leur incombe aussi bien à l'égard des clients que de leurs collaborateurs, des autorités et de la population. Elle est clairement stipulée par la législation, qui précise les tâches y relatives dans la loi sur les chemins de fer et dans les ordonnances correspondantes. La planification, la mise en projet, la conception, la construction et les transformations, l'exploitation et la maintenance des installations de chemins de fer et des véhicules doivent ainsi respecter les réglementations souveraines ainsi que les règles techniques déterminantes.

Ces tâches pourraient être effectuées par chaque entreprise à sa manière. Les chemins de fer suisses ont cependant décidé de les mener à bien ensemble. Sous l'égide de l'UTP et en collaboration avec l'OFT, ils ont ainsi initié le programme RTE en 2000.

Celui-ci a été conçu dès le départ comme une référence à la fois minimale et pratique, élaborée en fonction des exigences de ses utilisateurs. Comme telle, elle présuppose une formation et une expérience correspondantes. Cette approche a fait ses preuves, et l'ouvrage de référence RTE s'avère être la bonne manière de documenter le travail lié à la technique ferroviaire.

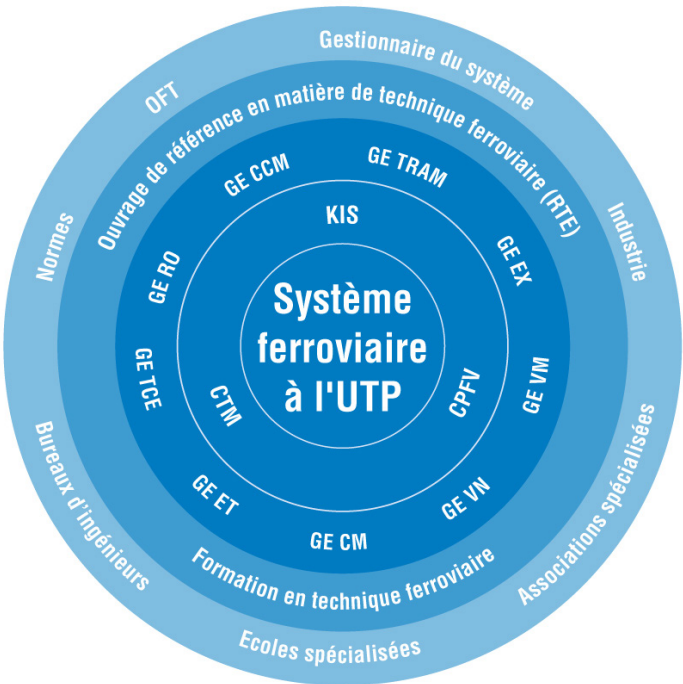
Le développement et la mise à jour des réglementations RTE suivant un système de milice avec publication finale par l'UTP a lui aussi fait ses preuves. En 2003, l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) est devenu la principale plateforme de connaissances suisses en matière de chemins de fer. Il constitue pour les spécialistes des chemins de fer un outil efficace et une aide précieuse dans le travail quotidien.

Ueli Stüchelberger
Directeur de l'UTP

Commissions Système ferroviaire et RTE

L'Union des transports publics est l'association faitière des entreprises de transports publics suisses, dont elle défend les intérêts auprès des autorités et du milieu politique comme auprès du public. Entre autres prestations, elle publie notamment l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire des chemins de fer suisses (RTE). Par l'intermédiaire des commissions Système ferroviaire – Production ferroviaire voyageurs (CPFV), Trafic marchandises ferroviaire (CTM) et Infrastructure (KIS) – ainsi que des neuf groupes d'experts (GE) avec leur réseau de relations, l'UTP garantit les connaissances en matière de systèmes de technique ferroviaire et d'exploitation, et les développe dans un système de milice. Elle contribue à diffuser ces connaissances auprès des spécialistes des entreprises membres, de l'industrie et d'autres entreprises à travers la publication des réglementations RTE.

Réseau de relations Système ferroviaire



RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire

En 2003, le programme RTE est devenu la principale plateforme de connaissances suisses en matière de chemins de fer. Il constitue pour les spécialistes des chemins fer un outil efficace et une aide précieuse dans le travail quotidien.

R	collection de réglementations
TE	technique et exploitation ferroviaire (chemins de fer, y compris chemins de fer à crémaillère, trams)

Principes du programme RTE

- Collecte, garantie et diffusion des connaissances et des expériences des spécialistes des chemins de fer suisses (par les spécialistes pour les spécialistes)
- Standardisations judicieuses à travers des solutions éprouvées axées sur la pratique (de la pratique pour la pratique)
- Réalisation d'objectifs souverains au moyen de concepts axés sur la pratique et d'applications orientées risques
- Suivi du développement des réglementations souveraines et des normes nationales et internationales (état de la technique)
- Collaboration à travers la participation à des groupes de projet et aux lectures apportant une plus-value aux chemins de fer

Structure du programme RTE

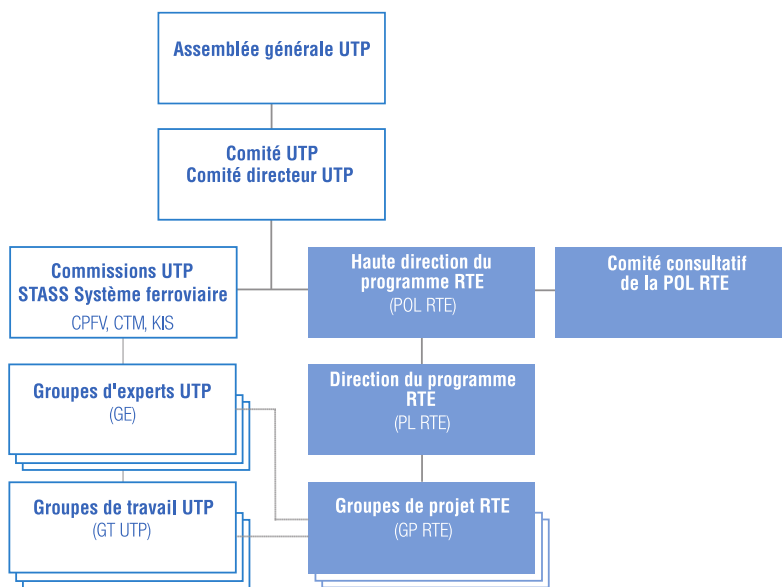
Numéros	Thèmes
dès 10 000	Bases et généralités
dès 20 000	Installations
dès 30 000	Exploitation ferroviaire
dès 40 000 – 49999	Véhicules

Organisation et financement

Les commissions Systèmes ferroviaire et les groupes d'experts constituent la base pour la détermination des besoins en réglementations RTE et le recrutement des membres de groupes de projet RTE nécessaires. Le programme RTE est géré par des organes indépendants sur le plan organisationnel (haute direction du projet, direction de projet).

Les coûts liés au développement de nouvelles réglementations RTE sont pris en charge par les entreprises de chemins de fer, suivant une clé de répartition. L'OFT apporte une contribution substantielle jusqu'à fin 2025. Les recettes dégagées par la vente des réglementations RTE (ventes au numéro et abonnements) sont réutilisées pour la mise à jour et le développement des réglementations RTE existantes.

L'organisation du RTE est intégrée à l'UTP



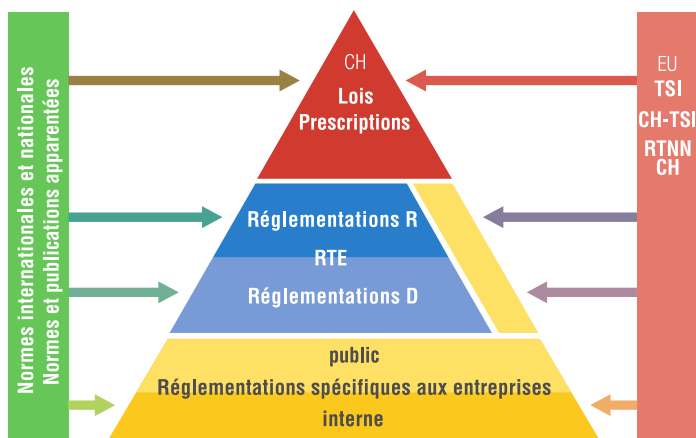
Intégration dans les normes / prescriptions

Les réglementations RTE précisent et complètent les réglementations souveraines (LCdF, OCF, DE-OCF, PCT, STI, CH-STI, RTNN CH) et contiennent les réglementations nécessaires à leur mise en pratique. Les réglementations RTE rejoignent entièrement les réglementations souveraines correspondantes et les normes nationales et internationales. L'ouvrage de référence RTE se limite à deux niveaux de documents:

- Les **documents R** viennent compléter ou améliorer les réglementations souveraines et les normes techniques. Les instructions qu'ils donnent doivent être suivies comme tout règlement.
- Les **documents D** comprennent des manuels et des documentations servant de recommandations ou d'aides dans le quotidien professionnel ou, à titre exceptionnel, reflètent l'état de la technique et représentent la vraie pratique en vue d'une standardisation.

Outre les réglementations exclusivement spécifiques aux entreprises, des dérogations ou compléments spécifiques aux entreprises peuvent être définis dans les annexes des réglementations RTE.

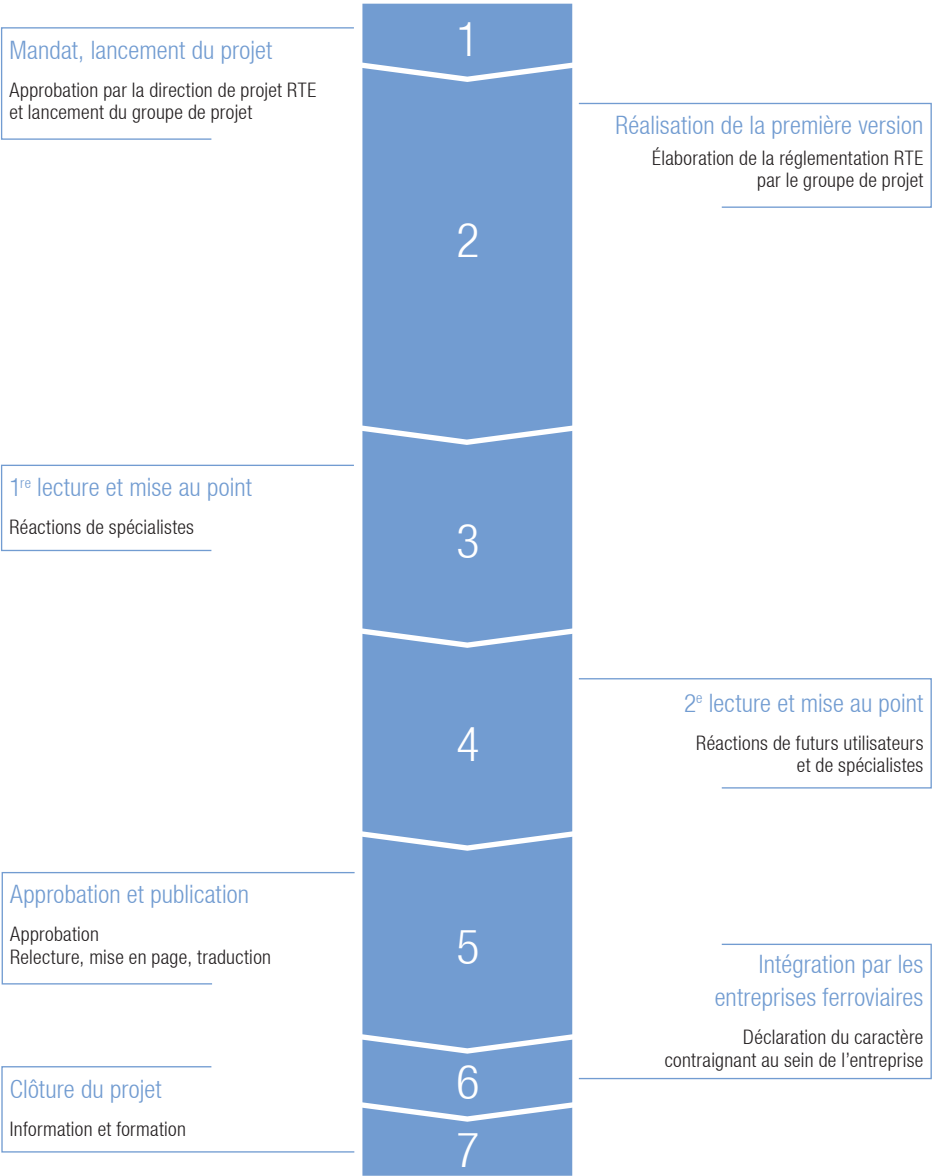
Pyramide des réglementations



Normes: www.utp.ch/normes

Réglementations: www.utp.ch/rte-fr

Processus de réalisation



Ediction et caractère contraignant

Une fois la réglementation RTE validée et publiée par l'UTP, elle peut être intégrée, dans son entier ou partiellement, par les différentes entreprises de chemins de fer. L'UTP recommande à ses membres d'adopter intégralement la réglementation RTE nouvelle ou mise à jour, et de la déclarer contraignante au sein de l'entreprise. Les entreprises ferroviaires informent en conséquence leurs collaborateurs ainsi que les collaborateurs de leurs fournisseurs et des tiers qu'elles mandatent, et s'assurent de la bonne application de la réglementation.

L'annexe A fait partie intégrante de la réglementation RTE. Si nécessaire, une entreprise ferroviaire peut définir des écarts par rapport aux processus proposés dans une annexe B spécifique qui lui est propre. Il revient à chaque entreprise d'établir et de tenir à jour cette annexe.

Les entreprises ferroviaires de l'UTP ne sont pas tenues de respecter les réglementations RTE. L'application de ces documents fournit cependant l'assurance que la mise en projet, la construction ou les transformations, l'exploitation et l'entretien des installations et des véhicules sont conformes aux prescriptions souveraines et à l'état de la technique. Les entreprises qui prévoient des dérogations à ces réglementations doivent s'assurer elles-mêmes de la conformité de leur pratique.



Mise à jour et développement

L'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) de l'UTP ne remplit sa fonction que si les différents documents qui le composent sont tenus à jour conformément à l'état de la technique. Un ouvrage de référence qui n'est pas tenu à jour et régulièrement développé devient rapidement désuet et inutile.

Pour garantir l'actualité des différentes réglementations RTE, les documents sont soumis régulièrement à une révision. On vérifie alors que la réglementation RTE respecte toujours les réglementations souveraines et correspond toujours à l'état de la technique. On comble également les éventuelles lacunes signalées par les utilisateurs, en y intégrant les éventuelles nouveautés nécessaires.

En fonction de l'étendue des adaptations, le document est par la suite retravaillé:

- Remaniement

- Mise à jour complète de toute une réglementation RTE
 - Toutes les parties sont soumises à discussion

- Révision partielle

- Mise à jour d'une partie d'une réglementation RTE
 - Les autres parties demeurent inchangées

- Adaptation

- Amélioration de la réglementation RTE
 - Mise à jour de certains paragraphes
 - Ajout de paragraphes

- Correction

- Suppression d'erreurs
 - Pas de modifications sur le fond

Informations complémentaires

Vue d'ensemble des réglementations RTE publiées et des projets RTE en cours: www.utp.ch/rte-fr

Informations complémentaires sur l'élaboration, le développement, la validation, la publication, l'intégration par les entreprises ferroviaires, le caractère contraignant, le financement et la communication: R RTE 11000 «Bases du programme»

Accès Internet RTE

- **Tiers:** www.rte.utp.ch
Payant, abonnement au prix normal ou à l'unité
- **Membres amis de l'UTP:** www.utp.ch/acces-rte
Abonnement à prix réduit ou à l'unité
- **Collaborateurs des chemins de fer:** www.utp.ch/acces-rte
(Extranet de l'UTP › inscription nécessaire), gratuit
- **Collaborateurs des CFF:** Intranet des CFF, ouvrage de référence, gratuit

Accès Internet à la plateforme de normes (sauf CFF)

- Collaborateurs des chemins de fer: www.utp.ch/plateforme-normes
(Extranet de l'UTP › inscription nécessaire), gratuit

Réactions

Veuillez envoyer vos remarques et suggestions au sujet de l'ouvrage de référence via le formulaire de réaction à l'adresse www.utp.ch/rte-fr ou par e-mail à: RTE@utp.ch

Contact

Robert Leemann, chef du projet global RTE, robert.rl.leemann@sbb.ch
Bureau RTE, secrétariat de l'UTP, Dählhölzliweg 12, 3005 Berne, rte@utp.ch



Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

Dählhölzliweg 12
3005 Berne